

CONVENTION PROGRAMME FLOTTE DE SCW AG

Entre: **Soft Car Wash AG, Spittelweg 1, 5034 Suhr**

et: **Nom / Société:** _____
Personne de contact _____
Rue / No: _____
Code postal / Lieu: _____
Téléphone: _____
E-mail: _____

La convention de rabais suivante est conclue:

A. PORTEFEUILLE DE CONTRATS

softcarwash exploite des stations de lavage et octroie un programme de rabais aux entreprises, respectivement aux clients commerciaux, ayant des exigences élevées en matière de volume de lavages. Le rabais est accordé sur la base du nombre de voitures effectivement lavées. Vous bénéficiez en conséquence d'une réduction jusqu'à 20% sur nos prix standards. **softcarwash** établit sa facturation sur la base des lavages de voitures effectifs. Nous recommandons ce modèle à partir d'une flotte de 10 véhicules:

- à partir de 10 lavages par mois: 10%
- à partir de 30 lavages par mois: 15%
- à partir de 50 lavages par mois: 20%

Le nombre de lavages évoqué ci-dessus porte sur un mois et est facturé chaque mois.

B. PROGRAMME DE LAVAGE

Veillez cocher ci-après le programme de lavage souhaité. Vous découvrirez un récapitulatif détaillé de nos différents programmes sur notre page d'accueil sous offres: station de lavage.

- Gold (P1) Silber (P2) Bronze (P3) Basis (P4)
- Tous les programmes Achats de Jetons

C. IDENTIFICATION / PROCÉDURE

Les clients des flottes et leurs employés s'identifient avant chaque lavage directement sur le site à l'aide d'une carte client physique.

L'employé de **softcarwash** à la station de lavage émet un bon de livraison pour le programme choisi, qui est signé par le client ou son employé. Le lavage est automatiquement ajouté à la facture mensuelle. Le programme flotte est valable exclusivement pour le centre de lavage et pour les programmes qui ont été spécifiés par le client selon le paragraphe B.

Nous renvoyons expressément à nos obligations et à celles des clients, ainsi qu'aux Conditions Générales (CG).

D. FACTURATION

La facturation a lieu mensuellement, en tenant compte de la tranche de réduction déterminée pour ce mois selon le paragraphe A. Le délai de paiement est de 30 jours. En ce qui concerne les relances, nous renvoyons à nos Conditions Générales (CG).

Email pour facturation : _____

E. CONTRAT / FORMALITÉS / DIVERS

Le contrat de réduction est considéré comme conclu uniquement lorsque ce document a été entièrement complété et signé légalement par le client (conformément aux droits de signature du registre du commerce) et envoyé à **softcarwash** pour révision, puis contre-signé et retourné par **softcarwash**.

Le programme flotte est utilisable par le client dès que **softcarwash** a activé le client et lui a communiqué l'autorisation. Le contrat de réduction peut être résilié par les deux parties à tout moment et sans fournir de motif, moyennant un préavis de 30 jours à la fin du mois. Le contrat, sa résiliation et toute modification doivent être effectués par écrit. Le tribunal compétent est Suhr, Suisse.

LISTE DES SITES EN SUISSE

La carte est utilisable dans tous nos établissements en Suisse. Les lieux exacts sont disponibles sur notre site web : www.softcarwash.com

CONVENTION PROGRAMME FLOTTE SCW AG

Confirmation par **Soft Car Wash AG**:

Lieu, date: _____

Signature: _____

Confirmation par le **client**:

Lieu, date: _____

Signature: _____
(incl. le sceau de l'entreprise)

En deux exemplaires

Remarques:
